

DACP

REF : DACP2014021

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Demandes de subventions relative à l'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus pour l'année 2014. Inscription de la dépense au budget communal.**

**EXPOSE :**

Dans le cadre de son programme annuel de subventions pour travaux d'entretien sur les monuments historiques, l'Etat peut financer à hauteur de 50% de leur montant hors taxes les dépenses d'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus.

Pour l'année 2014, Monsieur CHAUVIN, facteur d'orgue a estimé le coût de l'entretien et de l'accord de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus à 2 246 € HT.

La prestation constitue deux interventions aux dates demandées par l'organiste titulaire et comprend :

- le réglage et les petites réparations de la mécanique des notes et des jeux ainsi que des autres composants de l'orgue : claviers, pédalier, soufflets, ventilateur, module électronique du monte soufflets ;
- la vérification de l'harmonie au positif des 9 jeux de fonds et du Cromorne (jeu d'orgue), au Grand-orgue des 11 jeux de fonds et des 3 jeux d'anches, au Récit des 5 jeux de fonds et des 2 jeux d'anches ;
- la vérification et l'accord si nécessaire des tuyaux de jeux de fonds des Positif, Grand-orgue et Récit ;
- l'accord général des 6 jeux d'anches ;
- l'engagement d'intervenir en cas de défaillances mécaniques, dans le plus court délai.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat (notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France) ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette opération et de l'autoriser à signer les conventions en régleront les modalités d'exécution.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 45

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 JUIN 2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, **Maire**

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, **Adjoints au Maire,**

**M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine , MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et **\*Conseillers Municipaux délégués,****

**POUVOIRS :**

Eric PLEE	Représenté par :	Mériem DERKAOUI
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

**Secrétaire de séance** : Mme Leïla TLILI

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014021

Signataire : MC/ED

**OBJET : Demandes de subventions relative à l'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus pour l'année 2014. Inscription de la dépense au budget communal.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que l'orgue de l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus nécessite un entretien annuel et qu'il peut être subventionné,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat et notamment auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions qui en régleront les modalités d'exécution ainsi que tout autre acte s'y rapportant.

L'Adjoint Délégué

Mme Leïla TLILI  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 27/06/2014

Publié le : 27/06/2014

Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Leïla TLILI  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

